

# POULES PONDEUSES "BIOLOGIQUES"

## CAHIER DES CHARGES

- ★ épandage : 170 kg N/ha/an
- ★ races et souches :
  - autochtones de préférence
  - choix sur base de la vitalité, de la résistance aux maladies, et de la capacité des animaux à s'adapter aux conditions du milieu
- ★ vide sanitaire :
  - 3 semaines pour le bâtiment
  - 6 semaines pour le parcours
- ★ bâtiment :
  - 6 poules pondeuses/m<sup>2</sup>
  - 18 cm de perchoir/animal
  - nid : 8 poules pondeuses/nid ou 120 cm<sup>2</sup>/poule si nid commun
  - élevage au sol
  - 1/3 min. de surface en dur et couverte d'une litière : paille, copeaux
  - une partie de la surface accessible aux poules doit être destinée à la récolte de déjections : caillebotis
  - trappes de sortie : 4 m/100m<sup>2</sup> de surface accessible aux volailles
  - surface totale utilisable sur exploitation : 1.600 m<sup>2</sup> max.
  - lumière naturelle peut être complétée artificiellement pour assurer journallement un maximum de 16 heures de luminosité, avec une période de repos nocturne en continu sans lumière artificielle de min. 8 heures
- ★ parcours :
  - 4 m<sup>2</sup>/poule pondeuse
  - accès un tiers de leur vie min.
- ★ alimentation :
  - 5 % max. d'aliments conventionnels dans la ration journalière
  - formule alimentaire doit comporter 65 % de céréales
  - non OGM
- ★ prophylaxie et soins vétérinaires :
  - la prévention des maladies = des bonnes pratiques d'élevage
  - délai d'attente doublé par rapport au délai d'attente légal ou en l'absence de délai légal : 48 heures



## critères technico-économiques (source Itavi 2004)

critères	cages	poules	poules
	traditionnelles	plein air'	Bio'
âge à la mise en place (j)	124,1	125,8	124,5
âge à la réforme (j)	472,67	464,86	470,28
durée de ponte à partir de 10 % (j)	337,9	332,4	327,5
taux de mortalité en ponte (%)	6,08	13,85	11,55
nombre oeufs pondus/poule départ	295,9	261,7	261
indice de consommation	2,11	2,41	2,6
taux de ponte moyen (%)	87,6	78,7	79,7
coût de production pour 100 oeufs (€)	4,71	6,35	10,2